

Flash info

La CFDT-VNF avait saisi la DRH de VNF sur une incohérence entre l'instruction et le protocole PTETE qui était passé au travers de plusieurs négociations précédentes.

Les « conducteurs de PL ou engin roulant ou flottant nécessitant un permis spécifique (activité significative) » étaient en classe B alors que, dans le descriptif de la maintenance spécialisée selon la norme AFNOR de l'instruction PTETE, ces missions étaient identifiées en maintenance spécialisée donc PTETE C.

Lors du CTU Public de ce jour, le DRH a indiqué que, suite à notre remarque, il avait été décidé d'appliquer le dispositif le plus favorable pour ces agents, donc la Classe C et que ces missions seraient retirées de la Classe B dans l'instruction car il était difficile de modifier immédiatement le protocole.

C'est ensemble et avec votre appui que nous sommes plus forts et que nous avançons!

Si vous ne l'avez pas encore fait, rejoignez-nous et adhérez à la CFDT-VNF